

Projet De Havilland Field – Sommaire des questions

Le présent document fournit un résumé de haut niveau des questions présentées à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) à propos du projet De Havilland Field (le projet) pendant la période de consultation sur le résumé de la description initiale du projet (DIP), présenté par 2150038 Alberta Inc. (le promoteur). Les questions soulignent les renseignements qui appuient la prise de décision de l'Agence quant à la nécessité ou non d'une évaluation d'impact en vertu de l'article 16 de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et, le cas échéant, à adapter les documents de l'étape préparatoire. Les contributions originales sont en ligne, sur le site Internet du Registre canadien d'évaluation d'impact pour le projet (numéro de référence 84552).

Le promoteur doit fournir à l'Agence sa réponse au sommaire des questions précisant la manière dont il entend répondre aux enjeux soulevés, ainsi que la description détaillée du projet. La description détaillée du projet doit présenter les renseignements contenus dans la DIP, accompagnés de nouveaux renseignements intégrés tout au long du corps du texte de façon à répondre aux enjeux soulevés. Ceci facilitera la compréhension des participants à l'évaluation, y compris les groupes autochtones et publics, les autorités fédérales, les ministères provinciaux et les municipalités.

Accidents et défaillances
Besoin de renseignements supplémentaires sur les scénarios d'accidents et de dysfonctionnements potentiels qui pourraient entraîner le rejet de contaminants dans le milieu environnant pour chaque étape du projet, ainsi que sur les effets potentiels sur la santé humaine et les plans de gestion des situations d'urgence.
Préoccupations concernant le stockage de carburant, y compris l'obligation pour le promoteur de respecter tous les règlements relatifs aux limites de stockage énoncés dans la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> (1999) (LCPE) et de disposer d'un plan de préparation aux situations d'urgence conforme aux dispositions de la LCPE.
Environnement acoustique
Besoin de renseignements supplémentaires sur les mesures d'atténuation du bruit proposées pendant la phase de construction, y compris des détails sur le processus de résolution des plaintes et des renseignements sur la surveillance du bruit et les mesures de suivi.
Solutions de rechange au projet
Préoccupations concernant la « nécessité » et « l'objectif » du projet proposé.
Environnement atmosphérique
Nécessité d'une surveillance de la qualité de l'air ambiant pour confirmer les résultats de la modélisation et évaluer la qualité de l'air par rapport aux Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant afin d'évaluer les effets potentiels des polluants atmosphériques sur la santé humaine, en fonction des concentrations prévues.
Nécessité d'une évaluation de la qualité de l'air, comprenant un échantillonnage de base et une modélisation de la dispersion, pour toutes les substances ou tous les polluants atmosphériques générés au cours de chaque étape du projet : dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, poussière, matière particulaire, monoxyde de carbone, ozone, composés organiques volatils, composés aromatiques polycycliques, métaux et autres substances susceptibles d'être rejetées.
Recommandation d'utiliser des équipements dont les moteurs sont conformes aux normes d'émission de niveau 4, ce qui contribuera à atténuer les effets du projet sur la qualité de l'air.

Recommandation de tenir compte de l'emplacement des récepteurs sensibles (p. ex., hôpitaux, écoles, maisons de retraite, maisons de soins) et des zones d'utilisation traditionnelle des terres lors de la détermination des effets potentiels du projet sur la qualité de l'air et sur la santé humaine.
Changements climatiques et émissions de gaz à effet de serre
Préciser les émissions de gaz à effet de serre du projet et leur contribution aux changements climatiques en tenant compte de l'évaluation stratégique des changements climatiques et de l'objectif à long terme du gouvernement du Canada de parvenir à la carboneutralité d'ici 2050. Décrire les mesures d'atténuation prévues, les technologies et les pratiques exemplaires à appliquer, y compris les mesures envisagées pour réduire en permanence les émissions de gaz à effet de serre du projet.
Décrire la résilience du projet par rapport aux changements climatiques futurs et, le cas échéant, la manière dont elle est prise en compte dans la conception du projet.
Nécessité d'une étude plus approfondie sur la résistance du projet aux changements climatiques, y compris les effets possibles qui peuvent être associés aux changements climatiques, les mesures d'atténuation et la possibilité d'effets résiduels après la mise en œuvre des mesures d'atténuation.
Besoin de précisions concernant l'unité des « émissions ponctuelles » décrite dans le tableau 14 de la DIP, étant donné que la valeur est décrite en termes d'émissions annuelles. Il est difficile de savoir s'il s'agit d'une partie du puits de carbone, puisqu'il est décrit comme un échantillon. Clarifier ce que le devis comprend.
Effets cumulatifs
Effets cumulatifs sur les peuples autochtones, y compris sur leurs droits ancestraux et/ou issus de traités, en raison du développement et de l'urbanisation continus sur les territoires traditionnels des peuples autochtones potentiellement affectés.
Conditions économiques et sociales
Besoin de renseignements sur la stratégie de recrutement du promoteur, y compris les possibilités de formation prévues, la description des compétences susceptibles d'être exigées des candidats potentiels et l'existence éventuelle d'obstacles à l'emploi pour les groupes sous-représentés sur le marché du travail, tels que les peuples autochtones, les femmes et les personnes en situation de handicap.
Étant donné la proximité du comté de Wheatland avec Calgary, une part importante de la main-d'œuvre du projet pourrait provenir de cette ville. Recommandation d'inclure le contexte social et économique de Calgary afin de donner une image plus complète de la main-d'œuvre potentielle du projet.
Recommandation d'utiliser les données statistiques les plus récentes pour décrire les caractéristiques de la main-d'œuvre.
Poisson et habitat du poisson
Les activités du projet peuvent avoir des effets négatifs sur les eaux souterraines et les eaux de surface. Il convient de veiller au respect des exigences de la <i>Loi sur les pêches</i> .
Santé humaine et bien-être
Nécessité de repérer et de localiser les récepteurs humains existants et potentiels, y compris les récepteurs sensibles.
Participation et consultation des Autochtones et des intervenants
Nécessité d'offrir aux peuples autochtones des possibilités de participation significative tout au long du processus réglementaire, notamment en ce qui concerne l'évaluation des effets, les études de base, l'élaboration de mesures d'atténuation, la détermination des avantages économiques mutuels, les possibilités d'emploi et la compréhension de la manière dont les préoccupations des peuples autochtones et les répercussions sur les droits seront prises en compte.

Savoir autochtone
Demande d'intégration du savoir autochtone dans l'évaluation des effets du projet, y compris dans l'élaboration des plans de gestion environnementale (p. ex., le plan de gestion de la faune).
Usage courant des terres et des ressources par les peuples autochtones à des fins traditionnelles
Préciser les effets potentiels ou perçus du projet sur l'utilisation actuelle des terres, y compris la faune et la flore, les effets potentiels correspondants sur les sources d'alimentation traditionnelles et la sécurité alimentaire des groupes autochtones, ainsi que la manière dont ces effets seront pris en compte.
Santé et bien-être des peuples autochtones
Besoin de renseignements sur les effets potentiels du projet sur la santé et le bien-être des Autochtones, notamment sur l'eau potable, les aliments prélevés dans la nature et l'augmentation des contaminants.
Recommandation de l'utilisation des documents d'orientation de Santé Canada lors de l'évaluation des effets du projet sur la santé.
Droits des peuples autochtones
Précision sur l'évaluation des répercussions sur les droits et son intégration dans l'évaluation des effets du projet et les mesures d'atténuation potentielles.
Conditions sociales et économiques des peuples autochtones
Demande d'aide financière et de renforcement des capacités pour les peuples autochtones afin d'appuyer une consultation et des activités de mobilisation adéquates afin de déterminer les effets potentiels du projet et examiner les matériels du projet.
Préciser la volonté de promouvoir la diversité et l'inclusion par le biais des stratégies de recrutement et de formation du promoteur; nécessité de mieux comprendre le pourcentage cible de recrutement des peuples autochtones et si les peuples autochtones qui vivent à proximité du projet bénéficieront en priorité des possibilités d'emploi et de formation.
Patrimoine spirituel, patrimoine naturel et patrimoine culturel des peuples autochtones
Préciser les effets potentiels de la construction et de l'exploitation du projet sur le patrimoine naturel et patrimoine culturel, y compris les sites d'importance archéologique et paléontologique pour les peuples autochtones.
Préciser la manière dont les peuples autochtones seront informés en cas de découverte d'un élément revêtant une importance historique, archéologique, paléontologique ou spirituelle pour ces derniers.
Oiseaux migrateurs et leur habitat
Recommandation de l'utilisation de moyens de dissuasion et de gestion des niveaux d'eau dans les installations d'eaux de ruissellement afin de décourager leur utilisation par les oiseaux migrateurs.
Navigation
Besoin de précisions sur la question de savoir si une composante du projet (y compris les activités accessoires) peut avoir des répercussions sur une voie navigable et, le cas échéant, besoin de plus de renseignements sur les effets potentiels sur les voies navigables et sur les mesures d'atténuation éventuelles.
Besoin de précisions sur la question de savoir si l'une des composantes du projet (y compris les activités accessoires) peut constituer un obstacle à la navigation aérienne.
Préciser si le projet répondra aux exigences du <i>Règlement de l'aviation canadien</i> , notamment en détaillant comment l'éclairage et le marquage des bâtiments et des obstacles seront réalisés avant le début des vols.
Préciser si les bâtiments proposés se trouvent dans la surface de limitation d'obstacles prévue par le <i>Règlement de l'aviation canadien</i> .

Recommandation de préciser comment le projet répondra au règlement TP 1247 Aviation - Utilisation des terrains au voisinage des aéroports.
Espèces en péril, faune terrestre et leur habitat
Recommandation de communiquer la méthodologie et le calendrier de l'étude sur les amphibiens, et préciser les mesures d'atténuation appropriées pour tout effet potentiel sur la grenouille léopard et la salamandre tigrée de l'Ouest.
Groupes de populations vulnérables (analyse comparative entre les sexes plus)
Fournir des précisions sur l'atténuation des effets négatifs de la migration des travailleurs dans les collectivités locales, telles que les plans de sûreté et de sécurité.
Nécessité de ventiler toute autre information sociale et économique en fonction de facteurs identitaires (p. ex., le sexe, l'âge et l'appartenance ethnique) afin de déceler les lacunes ou les inégalités au sein de divers groupes de la population. Le promoteur doit veiller à ce que l'ACS+ soit appliquée tout au long du processus d'évaluation d'impact.
Proposer des stratégies spécifiques pour augmenter l'embauche de membres des communautés autochtones ainsi que d'autres groupes vulnérables (c.-à-d. les femmes, les minorités visibles et les personnes en situation de handicap).
Recommandation d'une formation à la sensibilité culturelle pour l'ensemble du personnel et des plans visant à garantir la sécurité des peuples autochtones participant au projet, compte tenu des préoccupations concernant les préjugés à l'égard des peuples autochtones.
Eaux souterraines et eaux de surface
Préciser quelles sont les sources d'eau susceptibles d'être affectées par le projet et comment les effets potentiels seront traités.
Tenir compte des effets potentiels sur la qualité de l'eau dus au ruissellement des eaux de surface.
Milieus humides
Recommandation de fournir des renseignements supplémentaires sur les mesures d'atténuation qui seront prises pour compenser la perte permanente de milieux humides due à la construction du projet, telles que la restauration des milieux humides et/ou les mesures de compensation pour leur perte.
Autres - Commentaires éditoriaux sur la description initiale du projet
Préciser la distance entre la réserve Siksika n° 146 et le projet.
Mettre à jour le tableau 5 pour y inclure une liste holistique des terres de réserve fédérales.
Le promoteur doit vérifier l'exactitude des émissions de gaz à effet de serre figurant au tableau 15 de l'annexe I.
Nécessité de préciser les limites géographiques préliminaires du projet (c.-à-d. la zone d'étude régionale, la zone d'étude locale et la zone d'étude du projet) et la justification des limites de ces zones.
Recommandation que le promoteur collabore avec les fournisseurs de services de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (FCEA) tout au long du projet, en communiquant la portée et les détails relatifs aux activités du projet (ex., le type et le nombre d'emplois, les dates et toute autre information pertinente) aux signataires d'ententes du programme de FCEA, afin que les partenaires de formation puissent travailler à préparer leurs clients pour qu'ils soient prêts à accéder à ces emplois.